

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ILLE SUR TET
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'
Agent social principal de 2^{ème} classe
N° 2020/133

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Considérant l'avis favorable rendu par la commission administrative paritaire en sa séance du 4.03.2020

ARRETE

ARTICLE 1 : le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

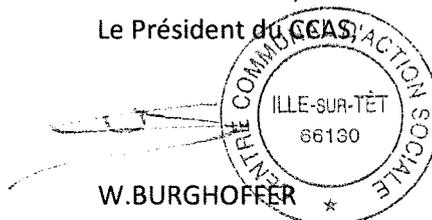
Classement/ nom prénom	Situation actuelle Grade-échelon	Promouvable à la date du
1- BASCOU Agnès	Agent social 9 ^{ème} échelon	1/11/2020
2- BENET Jennifer	Agent social 28/35 ^{ème} 7 ^{ème} échelon	1/11/2020

ARTICLE 2 : le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Ille sur Tet, le 16 Octobre 2020

Le Président du CCAS



Publié le 02/11/2020